

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 08784

Numéro SIREN : 819 701 988

Nom ou dénomination : 33 Rue La Fayette Tenant SAS

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2017 sous le numéro de dépôt 125426



1713289101

DATE DEPOT :	2017-12-13
NUMERO DE DEPOT :	2017R125426
N° GESTION :	2016B08784
N° SIREN :	819701988
DENOMINATION :	33 Rue La Fayette Tenant SAS
ADRESSE :	33 rue La Fayette 75009 Paris
DATE D'ACTE :	2017/11/29
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL

18.11. DB 2a-11-17. ~~ES~~ AN.

33 RUE LA FAYETTE TENANT SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 euros
Siège social : 33 rue La Fayette - 75009 PARIS
819 701 988 RCS PARIS

AGB 8784.

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 NOVEMBRE 2017

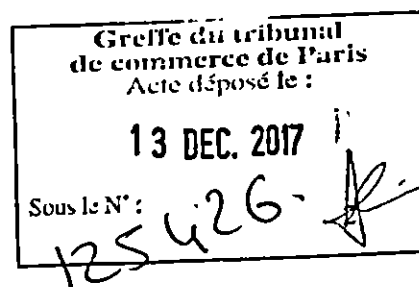
Procès-Verbal

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT,
le 29 novembre,

la société WeWork France SAS anciennement AO Olive SAS, société par actions simplifiée dont le siège social est 95, rue La Boétie, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 813 490 364 représentée par M. Abraham Joseph SAFDIE, dûment autorisé aux fins des présentes,

en sa qualité d'associé unique, ci-après l'« Associé unique », propriétaire de la totalité des 20.000 actions d'un euro de valeur nominale chacune, correspondant à l'intégralité du capital social de la société 33 RUE LA FAYETTE TENANT SAS, ci-après la « Société »,

- après avoir rappelé que la société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux comptes, préalablement informée de la date et de l'ordre du jour des présentes décisions,
- après avoir exposé que l'ensemble des documents nécessaires à sa décision ont été préparés et lui ont été adressés dans les délais légaux et statutaires, et avoir pris connaissance des documents suivants :
 - copie de la lettre d'information adressée au commissaire aux comptes,
 - la lettre de démission de M. Michael Edward Nolan Jr. de son mandat de Directeur Général,
 - projet des résolutions proposées,
- après avoir rappelé l'ordre du jour suivant :
 - démission du Directeur Général ;
 - nomination d'un nouveau Directeur Général, fixation de ses pouvoirs et rémunération ;
 - questions diverses ;
 - pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



- a adopté les décisions ci-après :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission, à compter du 20 novembre 2017, de M. Michael Edward Nolan Jr. de ses fonctions de Directeur Général et le remercie de sa collaboration durant l'exercice de son mandat.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède et conformément à l'article 15 des statuts, l'Associé unique nomme par les présentes en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue des Décisions de l'Associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 :

M. Anthony Yazbeck,
né le 3 octobre 1978 à Hadeth (Liban), de nationalité française,
demeurant 12 Girdlers Road, London W14 0PU, U.K..

L'Associé unique rappelle que M. Anthony Yazbeck disposera des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi et aux statuts de la Société, pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

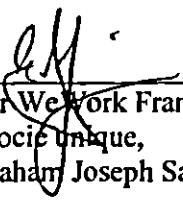
L'Associé unique décide que M. Anthony Yazbeck ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général.

M. Anthony Yazbeck a déclaré par avance accepter sa nomination en qualité de Directeur Général et déclaré ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.


Pour We Work France SAS,
Associé unique,
Abraham Joseph Safdie